

CONSEIL DU 09 AVRIL 2010
Nantes Métropole

Groupe des élus communistes

Jean-Jacques MOREAU (Nantes)

Point 32 : Cotisation foncière des entreprises – Vote du taux relais pour 2010

Monsieur le Président, cher-e-s Collègues,

Permettez-moi à l'occasion du vote de ce taux relais de vous rappeler l'opposition des élus communistes quant à la suppression de la Taxe Professionnelle.

"Investissons !". C'est le cri du cœur manuscrit que lance Christine Lagarde à la fin de d'une lettre écrite à plus d'un million de chefs d'entreprises pour leur expliquer la suppression de la TP sur les investissements. Elle précise qu'au total, la charge fiscale pesant sur les entreprises sera réduite de 6,3Milliards d'euros pour passer en 2010 à 12,3milliards d'euros.

Alors que ces mêmes entreprises profitent déjà de nombreuses exonérations ou autres niches fiscales, Madame Lagarde a raison de les inviter, je pourrais dire, sommer à investir. **Car, jusqu'à aujourd'hui la preuve de l'inefficacité de ces exonérations a été faite.** Depuis des années, la Cour des comptes dénonce « *le maquis des multiples exonérations, abattements, déductions ou réductions* » et alerte les pouvoirs publics de leur inefficacité « *trop incertaine pour ne pas être amener à reconsidérer leur ampleur, voire leur pérennité* ». Mais rien n'y fait, le robinet fiscal continue de fuir... .

Par cette suppression, le gouvernement a rompu, au détriment des ménages, l'équilibre ménages/entreprises, limitant de fait les possibilités pour les élus d'utiliser le levier fiscal.

Il ne faut pas perdre de vue que la Taxe Professionnelle était un impôt dynamique, ce n'est pas le cas de la valeur ajoutée qui reste plus volatile. **Les incertitudes restent grandes et doivent nous rendre exigeants.**

Comme nous y invitait mon collègue Yann Vince, lors du vœu concernant la suppression de la Taxe Professionnelle en octobre dernier, « *l'heure est à agir avec la population victime de ces pressions sur la dépense publique pour faire prévaloir d'autres choix pour les services publics dont nous avons la charge* ». **Ainsi, mettre à profit les trois clauses de revoyure pour faire entendre nos propositions est incontournable. Vous pouvez compter sur la détermination des élus communistes.**

